

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an, 10 fr.; six mois, 6 fr. France et Algérie : un an, 12 fr.; six mois, 7 fr. Etranger, port en sus. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste. Les annonces sont reçues dans toutes les grandes agences françaises et étrangères et à Tunis aux bureaux du journal.

Rédacteur en Chef : **ÉMILE LACROIX**

Insertions : Première page, 5 fr. la ligne; 1^{er} Échos, 2 fr.; Chronique locale, 1 fr. 50; Faits divers, 1 fr.; Réclames en 3^e page, 0 fr. 80; en 4^e page, 0 fr. 40. — Abonnements et Annonces payables d'avance.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

TUNIS — 5, rue Es-Sadikia (ancienne Municipalité) — TUNIS

TÉLÉPHONE

Télégrammes : PETITE TUNISIE — TUNIS

Secrétaire de la Rédaction : J. VÉHEL

LE PROTECTORAT SE MOURRA DU RAPT DES « PHOSPHATES TUNISIENS » DE KALAA-DJERDA

Le geste de M^{me} Caillaux

Répudié, mais pas content

Dans notre dernier numéro, la direction de la *Petite Tunisie Socialiste* a tenu à faire paraître l'entrefilet suivant :

« Notre journal n'est pour rien dans la publication par Jacques Bahar d'articles sur Kalaâ-Djerda dans une feuille de Paris. Aussi n'en sommes-nous que plus à l'aise pour répudier les attaques parues dans cet organe financier contre M. Alapetite, dont il n'est pas permis de suspecter la grande correction et la parfaite probité administrative. »

Or, une telle publication ne pouvait laisser coi l'intéressé, dont le moindre mérite est d'avoir une écriture par trop prolifique. Et voici la grande colonne d'erreurs (1) que lui suggéra, dans le *Marché* du 15 mars, notre pauvre petit écho :

Outrecuidance ! On ne répudie généralement que ce que l'on possède, ou une responsabilité dont on est grevé !

Comment, diable, la *Petite Tunisie* répudierait-elle les attaques qui viseraient le... Résident ?

Ce n'est pas seulement ces articles, c'est tous ceux qui ont paru dans ses colonnes et sous ma signature, il y a douze ans, qu'elle n'a pas inspirés. Depuis lors, plus rien. Qu'est-ce qui l'a qualifiée pour me désavouer ?

L'affaire de Kalaâ-Djerda, c'est votre serviteur tout seul qui l'a créée, pratiquement et doctrinalement, et les plaidoiries de M^r Garrigues à Tunis, et l'interpellation de M. Ch. Dumas, et tout ce qui fut écrit par quiconque, n'en furent que les échos, sans une note originale.

De même quand l'avocat de la « Petite Tunisie » plaidera à Alger pour les Arabes en expulsion de la Société des Phosphates Tunisiens, il ne pourra que me plagier. Car là, elle ne fera plus fi de mes démonstrations, la « Petite Tunisie » !

La campagne de Kalaâ-Djerda ne m'a valu que misères, misère et prison. A tous mes pasticheurs, démarqueurs, exploités et caudataires, elle a rapporté argent, fonctions et autres bouche-l'œil. On ne me subalternise pas dans un édifice construit de mes ans et de mon sang.

Que la « Petite Tunisie » cultive donc son honneur sur un terrain moins aléatoire, qui est celui d'avoir inséré jadis mes articles mortels pour le cautionnement des journaux et ne se le laisse point soustraire par le « Colon Français ».

Quant à M. Alapetite, ce n'est pas sa personne qui est en jeu. S'il a dit vrai, qu'il me fasse réfuter par sa « Petite Tunisie ». Il est singulièrement immoral que des journalistes qui risquent des mois de prison pour une erreur de plume, s'aplatissent avec cette virtuosité devant leurs tortionnaires.

Et puisqu'on me jette M. Alapetite dans les jambes, on va lui expliquer le cas où il s'est mis, où il a mis l'Etat, donc le budget, c'est-à-dire tous les contribuables français... Quant à M. Alapetite, ce n'est pas sa personne qui est en jeu. S'il a dit vrai, qu'il me fasse réfuter par sa « Petite Tunisie ». Il est singulièrement immoral que des journalistes qui risquent des mois de prison pour une erreur de plume, s'aplatissent avec cette virtuosité devant leurs tortionnaires.

Qu'un actionnaire exige simplement du Quai d'Orsay le remboursement de sa perte et, sur la fin de non-recevoir du Ministre, qu'il lui intente une action devant le Conseil d'Etat (!)

Aussitôt, la ruée des autres actionnaires victimes se joint à lui automatiquement. Des millions de dommages-intérêts sont réclamés à l'Etat ; interpellations à la Chambre...

Et quand l'Etat aura été condamné à payer, c'est nous tous qui débourserez.

Il y a des lois en France, il y a des doctrines, des jurisprudences aussi. Il y a jusqu'à des tribunaux. Il ne suffit que de les savoir manipuler pour en faire surgir même des juges.

Et maintenant, après la furibonde riposte, la réplique.

Outrecuidance ! s'écrie Bahar.

Incohérence et inconséquence, répondrons-nous. D'abord, que vient-il faire dans cette galère, et de quel droit parle-t-il de Kalaâ-Djerda, si ce n'est de celui que lui conféra jadis la *Petite Tunisie*, droit dont il use bien mal aujourd'hui ?

Naguère, il puisait ses enseignements dans la précieuse documentation amassée par nous, à la peine, au milieu des embûches, à coups de risques et de fonds perdus. Aujourd'hui, il se sert de Kalaâ-Djerda comme de prétexte à assouvir certaines rancunes d'entourage d'un haut fonctionnaire qui ne trempa guère dans le dol accompli.

Pour avoir méconnu ou oublié nos leçons, nous avons répudié cet élève oublieux — encore que quinquagénaire — au lieu de nous contenter d'une désapprobation bénigne, ou d'une simple désolidarisation. Et voici que le répudié récalcitrant se rebiffe, et qu'il pleurniche devant notre bref désaveu :

Souviens-toi du passé...

Nous nous souvenons si bien du passé, Bahar, que nous n'avons garde d'y jeter maladroitement les gens d'aujourd'hui. Les Azazel ne sauraient, sans flagrante injustice, être accablés des péchés d'Israël. Faire endosser aux Alapetite la défroque des Pichon de Wasserwas serait une erreur judiciaire autrement grave que celle qui mena naguère Bahar dans un cul-de-basse-fosse à Fresnes.

Maintenant que le répudié se trouve fixé une fois de plus — il l'était déjà dans son for — sur les motifs de haute équité et de saine moralité qui nous interdisent toute compromission là où le jeu des personnalités pourrait nuire à l'œuvre de réparation, intentons à Bahar un procès en désaveu de paternité :

« C'est moi, écrit-il en substance, qui ai créé de toutes pièces Kalaâ-Djerda. Tout autre n'est que plagiaire ! »

Marseillais, va ! *Galéjairé* ! Plagiaires, ceux qui devinèrent la spoliation sous la bonhomie des Bellot et la finauderie des Targe ? plagiaire,

(1) Nous publions presque *in-extenso* l'article du *Marché*, afin que les nombreux lecteurs de notre journal qui ne lisent pas cette feuille financière de Paris, peu connue à Tunis, puissent s'y reporter en lisant le commentaire que nous lui consacrons. (N.D.L.R.)

Garrigues, qui pâlit sur les dossiers afin d'asseoir cette affaire sur les bases inébranlables qui donnent foi en la sentence terminale ? plagiaires, tous ceux qui glosèrent sur Kalaâ-Djerda ? plagiaires, les dévolutaires qui réclament justice ! Tous plagiaires... lui seul est pur... et père ! Parâtre tout au plus. Pour avoir chipé les enfants d'autrui, il geint que « ça ne lui ait valu que misère et prison ». Bahar « tarasconne » ainsi qu'à l'habitude. Misère ?... Kalaâ ne lui a jamais coûté un sou. Par contre, les lignages se paient au bordereau, dans les journaux où il a écrit dessus. Prison ?... il ne fut à la geôle, que nous sachions, et encore injustement, jamais pour phosphates, mais pour inventions. Alors ? Ses ans et son sang ?... mais Kalaâ fut toujours la moindre de ses peines. Et s'il a vieilli à la tâche sans trop amasser de mousse, il n'a fait qu'user sa veine... qu'il s'en prenne à elle. Et qu'il ne vienne pas hurler, aigri et injuste, que cette affaire ait rapporté argent, ruban ou bouche-l'œil à autres qu'à ses pirates.

Reste sa dernière flèche, qui n'est même pas du Parthe. Il nous raille de ce que, malgré les mois de prison récoltés par nos rédacteurs dans la chasse aux bonnes causes, il puisse nous arriver d'affirmer l'intégrité — jusqu'à témoignage contraire — d'un serviteur de l'Etat. Eh bien ! que Bahar sache que le jour où il administrera la preuve, autrement que par ragots, cancans et dépit, que M. Alapetite a failli à la dignité et a frelaté son devoir, ce jour-là nous serons tout en haut de la barricade, face aux balles. Ce jour-là, nous affronterons de nouveau le risque des cellules, en criant « au voleur », aux troussees des coquins, si haut placés seraient-ils.

En attendant cette conjoncture problématique, nous serons de cœur avec Bahar s'il fait amende honorable. Il y a en Kalaâ-Djerda ample matière à développements sans encercler les bons avec les mauvais.

Qu'il décide le plus d'actionnaires possible à en appeler à la justice pénale contre le consortium de la Société des Phosphates Tunisiens qui a soutiré des fonds à l'épargne publique en faisant usage de la fausse qualité de propriétaires des phosphates de Kalaâ-Djerda et en se servant d'un faux en écriture publique arraché au bey, sachant que c'est un faux.

Mais qu'il ne dise pas, raide hérésie, que c'est à l'Etat à solder les frasques des particuliers, quelle que fût la connivence des agents de l'Etat.

Ce jour-là Bahar aura cultivé l'honneur de sa plume sur un terrain moins aléatoire que l'attaque absurde et complaisante, profitable à des mécontents.

JEAN-SANS-PEUR.

BILLET DE LA SEMAINE

LA BONNE VACHE A LAIT

Il y a quelques mois, M. Pichon, étant ministre des Affaires Étrangères, appela le jeune M. Puaux, chef de cabinet du Résident général, pour remplir l'intérim de chef du bureau tunisien au Quai d'Orsay, laissé vacant par la nomination de son titulaire M. Gauthier, si nous ne nous trompons, affecté à un autre service. C'était déjà une gaffe, mais Pichon n'en était pas à une près.

Depuis cette époque assez lointaine, un an environ, M. Puaux est toujours à Paris, ce dont nous le félicitons d'autant plus vivement qu'il n'était nullement préparé pour occuper un poste de cette importance, de contrôleur de l'Administration tunisienne, qui demande des connaissances des choses du pays que le jeune fonctionnaire fétard et noceur n'a pu apprendre à l'American-Bar où il tenait ses assises et où il y amenait quelquefois ses amis les plus intimes, même ceux à longues oreilles.

Mais laissons de côté, si on veut, la question de compétence pour ne nous occuper que de celle des émoluments du fonctionnaire parisien toujours encadré à Tunis et qui, comme tel, émerge au budget tunisien.

Véritable anomalie, on en conviendra, que celle de ce fonctionnaire des Affaires étrangères occupé à Paris et payé par nous !

Nous prendrait-on, par hasard, pour des Crésus ?

M. Pichon, pourtant, devait savoir le contraire, puisque c'est lui qui a mis les pauvres finances du pays en si fâcheux état.

Et M. Doumergue, nouveau venu au Ministère des Affaires Étrangères, ayant à faire face à la horde des politiciens avides qui aspirent à prendre sa place — Pichon en tête — doit ignorer la situation anormale du chef du bureau tunisien au Quai d'Orsay ; c'est pourquoi nous avons tenu à la lui signaler pour qu'il y mette un terme au plus tôt en nommant un titulaire, qu'il soit M. Puaux s'il le juge capable de remplir la fonction, ce qui dénoterait alors et démontrerait de façon péremptoire, sa parfaite inutilité, ce que nous n'avons cessé de déclarer depuis longtemps. Mais le plus hilarant, pour ne pas dire le plus choquant, dans cette histoire, c'est de voir le chef de cabinet du Résident général devenir, de par la fonction intérimaire qu'il occupe, le censeur de la gestion de son propre chef !

Comprenez qui pourra cette situation baroque !

Mais, encore une fois, nous demandons que la Tunisie cesse de servir de vache à lait aux gens du Quai d'Orsay, nos moyens ne nous permettent plus, hélas ! de jeter l'argent par les fenêtres, même pour entretenir un inutile Puaux à Paris.

LE SEMAINIER.

NOS ÉCHOS

LE RÉSIDENT GÉNÉRAL

M. Alapetite, Résident général, venant de Paris, est rentré mardi soir à Tunis, par la *Ville-d'Alger*, accompagné de MM. le colonel Roux et commandant Jouin, de sa maison militaire.

Malgré l'heure tardive, un grand nombre de personnes l'attendaient au débarcadère, avec Mme Alapetite, ses filles et son fils.

LE PLUS COURT CHEMIN

d'un point à un autre, c'est la ligne droite. Mais le plus court chemin d'un régime obtus à un régime meilleur, c'est l'abus passé maître et l'excès roi. Si nous avions jamais l'annexion, c'est que le protectorat sera mort de boulimie, à force de s'ingérer des maladresses.

Une telle vérité justifie la flagellante épigraphe que porter dorénavant notre journal, et que nous appuyons de ce bref bulletin : « Le Protectorat tunisien se mourra du rapt des Phosphates de Kalaâ-Djerda ». Affirmation lapidaire qui s'avérera prophétie.

Nos amis de Tunisie, de France et d'ailleurs la retrouveront chaque semaine à notre vedette jusqu'au jour où crévera le régime bâtarde qui autorise les amodiations clandestines, les sentences arbitraires, et institue le dol en fait acquis.

L'AFFAIRE ROMDAN AUX ASSISES

Si nous en croyons les bruits qui courent dans les milieux tunisiens de Paris, l'affaire Ben Romdan viendrait à la session des assises de mai prochain.

M^r Léon Prieur, qui a assumé la tâche de défendre l'accusé, aurait, dit-on, grande confiance dans l'issue du procès qui se terminerait par un acquittement.

C'est ce que nous pensons, avec tous ceux qui ont été au courant ou mêlés aux agissements de la victime du drame tragique qui se déroula sur les grands boulevards de la capitale.

En attendant, les onze frères et sœurs du meurtrier l'ont assigné en référé. En prévision de la sentence du tribunal religieux musulman qui aura à statuer sur l'indignité successorale de leur frère, ils demandaient que les bijoux et papiers trouvés dans la chambre de la victime soient remis au plus âgé d'entre eux, qui en restera dépositaire.

Le tribunal a fait droit à cette requête, en spécifiant toutefois que les objets pouvant servir de pièces à conviction resteront entre les mains du séquestre, M. Lauche, avoué, jusqu'après les débats de la cour d'assises.

LE CONTUMAX DUNOYER

Il faut croire que ce condamné se moque des vingt ans de bague qu'il a récoltés en Tunisie comme de sa première paire de chaussettes sales.

On l'a aperçu, ces jours derniers, déambulant tranquillement sur le pavé de Paris, comme un bon bourgeois, flairant de ci de là quelque jupon..., facile conquête qui ne demandait qu'à se laisser séduire dans quelque hôtel discret et voisin.

Heureux homme, qui a pu détourner plus de cent mille francs et qui se gausse de ses victimes et de la Tunisie, ne craignant rien ni personne !

Qui donc a intérêt à le soustraire ainsi au châtement et quels papiers précieux détient-il pour qu'on le laisse en paix jour de la vie et courir le cotillon ?

A L'OFFICE TUNISIEN D'HIVERNAGE

Dans quelques semaines, l'Office Tunisien d'Hivernage et de Colonisation, créé à Paris par notre excellent confrère et ami M. Lecore-Carpentier, directeur de la *Dépêche Tunisienne*, va quitter la rue Meyerbeer, où il était depuis neuf ans, pour aller s'installer rue Tronchet, derrière la Madeleine, près des grands boulevards et de la rue Royale, à deux pas de la gare Saint-Lazare, le quartier le plus actif de Paris.

La rue, très passagère, est on ne peut

Absinthe Supérieure PREMIER FILS

Agent général pour la Tunisie : Aug. DUCROS - Tunis

mieux choisie, aussi l'Office Tunisien, que dirige avec beaucoup de compétence notre ami Carcassonne, très habilement secondé par Mme Vve Ferry, ne pourra que rendre de nouveaux et nombreux services au tourisme et à la colonisation.

A LA DIVISION

M. le Général Pistor, atteint par l'inevitable limite d'âge, va quitter le commandement de la Division d'occupation pour jouir d'une retraite bien gagnée.

Nous ne connaissons pas personnellement le brillant général qui nous quitte et qui a su gagner l'estime de toutes les populations pendant les journées qui sont encore présentes à la mémoire de tous.

Nous ne le laisserons pas partir sans lui adresser les adieux d'une population reconnaissante et qui a pu apprécier ses hautes qualités de soldat et son dévouement.

Il est remplacé par M. le Général Vêrand qui saura, nous l'espérons, se rendre aussi sympathique que son prédécesseur.

UN GRAND MARIAGE

Hier a eu lieu le mariage de M. Victor Valensi, architecte diplômé, dont le projet de synagogue fut primé par un jury trié sur le volet, fils de notre vieil et sympathique ami Raymond Valensi, ingénieur civil, avec Mlle Jane Mossé, fille de notre excellent ami M^r Albert Mossé, le distingué avocat du barreau de Tunis.

La cérémonie nuptiale a eu lieu au milieu d'une foule nombreuse et sympathique venue pour apporter aux jeunes mariés et à leurs familles les témoignages d'estime et de considération et les vœux et souhaits qu'elle forme pour leur bonheur, auxquels la « Petite Tunisie Socialiste » est heureuse de joindre les siens.

UN SUICIDE

M. Bertainchand, directeur du laboratoire industriel et agricole depuis la création de ce service à la Direction de l'Agriculture, a mis fin à ses jours en se tirant un coup de revolver à la tempe.

On dit que c'est pour mettre un terme à des douleurs atroces que l'ancien directeur s'est suicidé.

Nous adressons à sa veuve et à ses filles l'expression de notre vive sympathie et nos condoléances attristées.

AU B.-G.

Un important mouvement vient d'avoir lieu dans le haut personnel et le personnel dirigeant de la Compagnie de Bône-Guelma.

M. Néel, ingénieur, chef du Service de la Voie en Tunisie, est nommé ingénieur en chef des services algériens à Bône; il est remplacé à Tunis par notre ami M. Bel, actuellement ingénieur de la voie à Bône.

Notre ami M. Dubuisson, chef de gare principal à Tunis, est nommé inspecteur du mouvement en résidence à Gaffour; il est remplacé à Tunis par M. Bréniaux, chef de gare de Souk-Ahras, lequel est remplacé par M. Perret, chef de gare à Duvivier.

M. Cornillon, chef de gare à Sousse, a permuté avec M. Clapier, chef de gare adjoint à Tunis, pour incompatibilité d'humour, assurait-on, avec son inspecteur M. de Gaudemont, mais il n'en est rien.

Nous adressons nos sincères félicitations à tous ceux qui, dans le mouvement qui vient de paraître, ont reçu un avancement ou une amélioration à leur situation précédente.

Le Geste de Madame Caillaux

Le journalisme est un champ de bataille ardent où l'écrivain porte des coups et doit naturellement s'attendre à en recevoir... souvent et quelquefois autrement que sous forme d'articles de journaux. Nous en savons quelque chose à la Petite Tunisie Socialiste où nous menons, depuis un quart de siècle, une lutte de toutes les semaines, guerroyant de droite et de gauche avec des chances diverses. Nos confrères voudront bien convenir que nous avons quelque droit d'émettre une opinion sur le tragique événement qui a coûté la vie à un confrère et envoyé une femme de ministre à Saint-Lazare.

Disons-le de suite : le directeur du Figaro, bien qu'ayant trente ans de journalisme, était un novice; on voit qu'il n'était pas préparé au rôle qu'un greffier de Barthou, dans la coulisse, lui faisait jouer.

Il est allé au-devant des balles qui l'ont couché par terre, pour ainsi dire le sourire aux lèvres.

En l'état actuel de la lutte sans merci qu'il avait engagée, il devait s'attendre à tout de l'adversaire exaspéré et prendre toutes les précautions pour sa propre sauvegarde.

Est-ce ce qui a eu lieu ?

Madame Caillaux s'amène au Figaro. Le directeur du journal, qu'elle demande à voir, est occupé et la fait prier d'attendre quelques instants.

Pendant ce temps, que fait le personnel ? Rien.

Il ne cherche même pas à deviner la pensée de la femme que l'on a bafouillée le jour même où la veuille et traîne son mari sur la claie et qui demande à voir l'auteur même des articles !

Avec un peu de perspicacité on aurait écrit deux malheurs : la mort de la victime, que nous plaignons sincèrement, et la ruine du foyer du ministre, auquel vont toutes les sympathies, même de ceux qui ne partagent ni ses idées, ni ses procédés de gouvernement, qui n'ont pas toujours été très tendres pour les nôtres; Gustave Hervé, entre autres, en sait quelque chose.

Et cependant, malgré le geste tragique et fatal qui a abattu notre confrère, nous ne pouvons pas jeter la pierre à cette femme qui a agi dans un moment d'exaspération mentale intense.

Que celui qui ne s'est jamais trouvé dans un moment pareil la lui jette.

Em. L.

Le Conseil d'administration de la Société des Phosphates Tunisiens de Kalaâ-Djerda

La lettre contenant la liste des membres du Conseil d'administration de la SOCIÉTÉ DES PHOSPHATES TUNISIENS ayant été égarée, nous avons dû nous adresser à Paris pour en avoir un double, personne à Tunis ne connaissant exactement la composition de ce Conseil d'administration qui aura à répondre devant la justice pénale de l'émission frauduleuse des actions de la Société.

Voici les personnages qui font partie du Conseil d'administration de cette triste Société :

L. MOUGEOT, sénateur de la Haute-Marne, président ;

Gustavo DONEGANI ;

A. GALICIER ;

C. MICHEL, ingénieur civil, conseiller général et maire de Tébessa ;

J. TŒFLITZ ;

LE BOURDAIS DES TOUCHES ;

MAGNO-MAGNI ;

C. CAHEN D'ANVERS.

La Taxe « perd son aile »

Lorsque la Conférence Consultative, dans un accès d'indignation patriotique, eut montré à l'Italien de quel bois elle savait se chauffer, en généralisant la capitation, ce fut la « décapitation » des projets péniensulaires et la rentrée dans le rang des Tripolitains qui prétendaient, en ne payant pas la Médjba, y aller de leur petite insurrection civique !

Ce fut aussi l'élan d'enthousiasme unanime et loyal des diverses colonies fraternisant — plus ou moins — sur le sol de l'hopitalière Tunisie, faisant chorus avec S. A. le Bey qui, briguant le titre de « Premier Contribuable de la Régence », s'offrait à payer les dix francs de taxe des deux mains... Elle (Son Altesse), le pouvait d'ailleurs sans se gêner, au moment où l'on venait d'augmenter sa liste civile. Il y eut bien quelques criailleries, soit d'aborigènes des terrains Fasciotti ou de Nouvelle-Calabre, soit d'autochtones plus ou moins teint de Benghazi ou de Derna.

Devant ce torrent d'approbations, le vœu de la Conférence Consultative

eut un sort plus heureux que bien de ses frères : au lieu de rester à l'état de simple fœtus — nous pourrions écrire *coetus* — platonique et sans portée, il passa dans le domaine des décrets exécutoires, en l'espace de quelques semaines.

Immédiatement, des règlements d'administration publique adonnèrent la force de loi de leurs méticuleuses prescriptions, et les demi-tous affluèrent de tous les coins de Zeugitane, dru comme grêle. Tant mieux pour ce pauvre goinfre de budget jamais rassasié. Gargantua insatiable nourri des deniers de moutons de Panurge !

Loin de nous la raillerie. Nous avons estimé en temps utile, et ne l'en voyâmes pas dire, que la taxe personnelle était une bonne chose, apparemment égalitaire, ce qui fait toujours bien en République. Aussi nous taxerai-t-on d'autant moins de tiédeur que nous avons applaudi chaleureusement aux débuts de la taxe. Nous ne risquons pas l'épithète de suspects lorsque nous constaterons, sans crainte de démenti, que la faveur dont a joui la contribution nouvelle ne bat plus que d'une aile, ou plutôt, selon le mot qui sert d'épigraphe à ces réflexions, que la taxe perd son aile, ce qui revient au même.

Or, que fait-on lorsqu'un Blériot flanche en l'air et risque de toucher le sol avec plus d'éffusion qu'il ne faudrait ? On l'examine sur toutes les coutures, toiles, moteur, et commandes. Par quoi donc pêche la taxe pour perdre ainsi de sa popularité ? Tout bien examiné, elle pêche par son mode de recouvrement, par son application à des non-valeurs, par la confusion des mineurs avec les majeurs, et par le miracle de la résurrection forcée dont nous allons bientôt parler.

Allez chez le Cheik el-Médina à qui est, entre autres charges, dévolue la mission d'exécuter les jugements de l'Ouzara et de la Driba, au point de vue du recouvrement des créances. Vous verrez le personnel de cette administration retenir indûment le montant de la taxe sur les sommes recouvrées. Nous disons indûment, car le décret ne prévoit pas ce mode de perception coercitif et tout-à-fait intolérable.

Allez à la Municipalité. Vous y trouverez des théories de pauvres bougres, marchands ambulants, colporteurs, gagne-petit, en instance de renouvellement de leurs permissions temporaires. Eh bien ! nous avons constaté, vu, de nos yeux vu, ce qui s'appelle vu, refuser les licences à ces malheureux tant qu'ils n'ont pas réglé leur Médjba.

Allez aux contributions, où l'on encaisse ce fameux impôt de la patente sur les indigènes, que l'on n'avait créé qu'au moment où l'on réduisait l'ancienne Médjba, et qui n'a plus de raison d'être, aujourd'hui que la taxe est étendue à tous. Vous verrez que les droits de patente ne sont acceptés que lorsque les titulaires peuvent ex-ciper du règlement de leur capitation.

Bien mieux, ou bien pis ! Il n'est délicat de permis d'inhumer aux morts, que lorsque les ayants-droit ont prouvé que les défunts sont en règle avec les caisses de l'Etat. Sinon ces morts sont considérés comme vivants et ne peuvent se reposer dans la paix de la tombe qu'après avoir versé les dix francs !

Nous ne parlerons pas des mineurs de 17 et 18 ans mis par le Cheik-el-Hara dans l'obligation de s'exécuter, alors que le seul vu de leur certificat d'études, prouvant qu'ils n'ont pas l'âge, devrait suffire à prouver leur bonne foi.

×

L'exposé d'autres abus nous entraînerait trop loin. Nous estimons d'ailleurs avoir prouvé suffisamment que si le renom de la taxe est en défaveur, cela tient à tous ces procédés peu civils de recouvrement, et que le jour où l'on se résoudrait à opérer plus dignement, on verrait disparaître les réclamations nombreuses que des agents trop zélés font naître par leur désir de faire rentrer le plus d'argent possible dans les caisses gouvernementales.

Tristan POLYGRAPH.

N.-B. — Il va sans dire que ce qu'on vient de lire ne saurait constituer ni le dénigrement qui serait injuste, ni le désaveu qui serait inopportun, de l'impôt de capitation mathématiquement venu à son heure. C'est simplement le vœu de voir perfectionner un robinet d'adduction budgétaire, par des règlements d'administration publique qui en graisseraient le jeu encore trop dur. (N.D.L.R.)

Une EXPULSION au MAROC

Nous avons raconté, en son temps, l'histoire abracadabrante de ce malheureux marchand de journaux français de Casablanca en butte aux pires vexations des autorités qui voulaient le contraindre à démolir le kiosque où il exerçait son petit commerce.

Le jour où le représentant de l'administration se présenta avec une équipe d'ouvriers pour procéder à la démolition, il trouva un Indien, sujet anglais, installé dans le kiosque, qui s'y opposa formellement, menaçant d'en référer à son consul si on passait outre.

Naturellement, l'agent de l'Administration n'osa pas aller plus avant sans en référer à ses chefs.

Et les choses sont demeurées en l'état jusqu'à ce jour.

Mais, pour se venger, on s'est rattrapé sur le malheureux Français, qui vient d'être l'objet d'un arrêté d'expulsion avec internement à la prison civile en attendant son départ !

Nous ne protesterons jamais assez haut et assez fort contre un pareil régime qui permet l'expulsion d'un Français d'un pays protégé par la France, ce qu'on n'oserait pas faire à l'égard d'un étranger, fut-il même de la minuscule république d'Andorre.

Nous espérons qu'il se trouvera à la Chambre un député de nos amis pour demander des explications au ministre des Affaires étrangères sur un acte aussi scandaleux.

SI VOUS ÊTES ATTEINT DE

HERNIE

ne vous contentez pas de souffrir en silence, ne vous résignez pas non plus à gémir toute votre existence sous l'étreinte douloureuse des bandages à ressort de tous modèles qui laissent glisser la hernie et ne font qu'aggraver le mal.

Vous obtiendrez immédiatement le soulagement complet et définitif de votre infirmité grâce aux nouveaux Appareils Pneumatiques Imperméables et sans Ressort inventés par M. A. CLAVERIE, le grand Spécialiste de Paris.

Légers, souples, imperceptibles, imperméables, inaltérables, et pour ainsi dire inusables, les nouveaux Appareils de A. CLAVERIE sont universellement considérés comme les seuls établis sur des bases réellement scientifiques.

Ils sont, du reste, recommandés chaque jour par plus de 5.000 Docteurs-Médecins et ont été appliqués dans toutes les contrées à plus de deux millions de blessés.

Les Hôpitaux, les grandes Administrations, les Sociétés de Secours mutuels les fournissent à leurs malades, à leurs employés ou à leurs membres.

Enfin, chaque jour, des centaines de témoignages enthousiastes de personnes soulagées et guéries, parviennent à l'adresse du renommé Spécialiste, dont les créations ont obtenu un Grand Prix et deux Médailles d'Or aux dernières Expositions Universelles de Turin (1911), de Londres (1912) et de Gand (1913).

Aussi nous sommes heureux d'informer nos lecteurs que M. CLAVERIE est actuellement de passage en Tunisie et nous les engageons vivement à profiter de la haute compétence et des conseils désintéressés de cet éminent Spécialiste, qui recevra de 9 h. à 5 h. :

Souk-Ahras, samedi 28 mars, Hôtel d'Orléans ;

TUNIS, dimanche 29, lundi 30 et mardi 31 mars (jusqu'à 11 h.), Grand Hôtel de Paris.

Ceintures perfectionnées et Appareils CLAVERIE contre les maladies de matrice, déplacement des organes, varices, déviations du corps, etc.

Larmes de Crocodiles

M. René Millet, qui fut Résident de France en Tunisie, n'a pas voulu laisser passer son ci-devant fief sous la domination italienne sans verser quelques-uns des pleurs où il excelle à noyer ses remords.

Ce génie bavard, mégalomane et fourbe, qui inaugura la mise à sac de la Tunisie en en gratifiant Gafsa, en préparant la rapine de Kalaâ-Djerda, en organisant les tribunaux musulmans auxquels nous devons la perte du pays tout entier, ce mattoïde qui ne sortit pas de la saoulerie de satrapisme, en légiférant à tort et à travers, établissant le cautionnement des journaux, emprisonnant les journalistes préventivement, bref, ce Ré-

sident-résidu daube aujourd'hui sur ses successeurs à propos des Tripolitains de Tunisie, question que nos lecteurs furent les premiers à connaître.

M. Millet a attendu deux mois pour conclure, à la France du 3 mars, comme nous avons pronostiqué le 11 janvier au *Marché* — mais en escamotant les responsabilités que nous avons mises en lumière.

Il raconte d'abord comment les bévues furent amorcées :

« Lorsque les Italiens demandèrent à la France de reconnaître l'annexion de la Tripolitaine, M. Président du Conseil fit observer qu'il serait peut-être opportun de régler certaines questions préalables, et par exemple la question des Tripolitains en Tunisie. — « Y pensez-vous ? répondit le cabinet de Rome. Reconnaissez d'abord. Les beaux jours de l'amitié latine renatront et le reste viendra tout seul. Nous donnons notre parole de ne vous créer aucune difficulté. »

La France reconnut et attendit les marques d'amitié ; rien ne vint. Quelques mois plus tard, on nous demanda la suppression de la poste française à Tripoli. — « Ce serait peut-être le moment, reprit timidement le gouvernement français, de parler des Tripolitains en Tunisie. » — La réponse fut la même : « Supprimez d'abord, nous causerons ensuite. » et la République, toujours conciliante, supprima son bureau de poste.

Le résultat de cette bonne volonté ne se fit pas attendre. Les ministres du roi consentirent à causer, mais ce fut pour réclamer l'assimilation complète à leurs nationaux des Tripolitains qui viennent travailler chez nous. Ils seraient notamment dispensés de l'impôt de capitation qui pèse sur les indigènes régnicoles. A ce compte, il était facile de prévoir qu'un bon nombre de Tunisiens, pour échapper à l'impôt, se découvriraient une origine tripolitaine. Les sujets maures du roi Emmanuel se multiplieraient, comme par enchantement, et l'Afrique italienne enjambant la frontière, remonterait doucement vers le nord de la Régence.

La colonie française sentit le danger. Sacrifiant son amour propre à son patriotisme, elle conclut à se soumettre à l'impôt de capitation, réduit à dix francs, mais désormais applicable à tous les habitants de la Tunisie, sans distinction d'origine. Ainsi disparaissait la prime offerte par l'Italie au changement de nationalité. On pouvait espérer que tout irait bien désormais et que les relations des deux Etats limitrophes prendraient une tournure amicale.

C'était mal connaître le gouvernement de M. Giolitti. Ce qu'il réclame à présent pour les graves nègres du Fezzan qu'on emploie surtout dans les oasis du Sud pour les autres bur-nous à cheval sur la frontière, c'est l'exemption du service militaire, et surtout (excusez du peu ?) la juridiction des tribunaux français. Voilà donc une classe de privilégiés qui s'établirait au sein de la société indigène sous la protection des couleurs italiennes. Si nous cédon sur ce point, l'Italie trouvera encore autre chose. Plus exigeante que la Rome impériale, elle a la prétention de réclamer, pour ses sujets de toutes les couleurs, les droits du citoyen romain.

Cette prétention des Italiens ne peut que croître et embellir, dit M. Millet ; « ils spéculent sur notre faiblesse », et leur gouvernement leur montre le chemin : « Il dérive l'irréductibilité contre nous. De plus, à l'heure où l'on découvre que les sables de la Tripolitaine ne valent peut-être pas le milliard qu'on a dépensé pour les acquérir, il n'est pas fâché de rappeler que ce morceau de Sahara s'accroche au flanc de la fertile Tunisie. »

Tactique parlementaire, soit ; mais tactique dangereuse. On ne se soucie pas, en France, de payer encore les frais de cette guerre-là. C'est le cas de dire à nos diplomates « Sentinelles, prenez garde à vous ! »

Quand on connaît les responsabilités qu'a encourues M. Millet, on lit aisément entre ses lignes qu'il n'écrit que pour les conjurer.

Après sa première folie de les avoir encourues, sa seconde est de croire qu'il existe des sanctions à l'impériété des gouvernants.

Jacques BAHAR

(Le *Marché*)

ÉVITEZ CES VALEURS!

*Ou franchement mauvaises,
Ou ultra-majorées,
Ou risquant des moins-values,
Ou courant à l'effondrement,
Ou lancées en marge du Code.*

SOCIÉTÉ DES PHOSPHATES TUNISIENS

Partis de la Mohamédia.
Salines de Tunisie.
Salins de Tunisie
Société des Minerais Tunisiens Djebel-Kébouch.
Mines de fer de Douéria.
Mines de fer de Nebeur.
Sidi-Driss.

Papeteries de la Régence.
Société des Pâtes d'Alfa.
Mines de Zaghouan.
Mines de Djebel-Mrlah.
Phosphates de Maknassy.
Djebel-Lorbeus.
Nitrates Tunisiens.

Vient de paraître : Libérez les Indigènes ou Renoncez aux Colonies

PAR
CHARLES DUMAS
député
Eugène Figuière, éditeur, 3, rue Cornu-
neille, Paris. — Prix : 3 fr. 50.
En vente chez les principaux Libraires de Tunis
et aux bureaux du journal

Les scandales de la Contrainte par Corps

La cravache va admirablement à la figure du journaliste. Pas de gens plus faciles à souffleter, brimer, tracasser. Ils n'ont ni dignité, ni amour-propre. Quand ils ont reçu une paire de gifles sur les deux joues, ils relèvent leur basques et tendent le derrière pour le coup de pied final. C'est une race asservie, mélangée de racaille.

Il faut voir comment on les traite ! Par exception, quelques-uns, plus fiers, se rebiffent. Ah ! les malheureux ! qu'ils se gardent bien de compter sur la confrérie ! Pas si bête de compromettre sa situation pour un camarade. On ne marche pas. Qu'il se débrouille ! N'est-ce pas plus simple d'encaisser, dans tous les sens ? Et pourquoi des mauvais coucheurs s'embarrassent-ils de dignité ?

Je ne crois pas que M. Paul Bouyeron, directeur de la *Bataille* de Bordeaux, puisse finir par avoir le dessus dans sa lutte contre la magistrature, les puissances d'argent, et la gouvernance. Des voix s'éleveront, certes en sa faveur ; mais qu'est-ce que cela coûte à des journalistes quelques lignes exprimant une vague sympathie ? Il faudrait autre chose. De la dignité collective surtout. Ça se trouvera chez les journalistes quand les poules auront des dents.

Et voici la dernière mention de M. Bouyeron :

On sait que le directeur de la *Bataille* est condamné à cinq années d'emprisonnement pour contrainte par corps.

Étant venu à Paris ces jours derniers pour intéresser des parlementaires à son cas, il s'était rendu au Palais-Bourbon, dans la tribune de la presse départementale. Son attention fut attirée par les allures suspectes d'un individu qui le surveillait assez visiblement ; il reconnut en lui un nommé Fernand Décis, policier privé.

Aussitôt, M. Bouyeron résolut de se débarrasser de l'énorme filature ; le mieux était d'abord de sortir du Palais-Bourbon ; ce qu'il essaya de faire.

Mais le Décis en question ne lui en laissa pas le temps ; deux agents prévenus par ses soins venaient l'arrêter à la grille même de la Chambre et le conduisaient au poste de la rue de Bourgogne.

Et ce n'est que sur l'intervention d'un député, M. Camille, que Bouyeron fut rendu quelque temps après à la liberté.

Plusieurs journaux s'indignent ; il protestent ; il trouvent odieux ces procédés.

D'accord. Mais c'est bien la millième fois qu'on les entend se plaindre. Y a-t-il quelque chose de changé ? demande Sené dans la « *Bataille Syndicaliste* ».

CROCK-NOTES

Notre service de détaxe Les frais de justice

On plaide. On paie en pestant (plus ou moins, suivant les caractères) les frais taxés de son avoué et ceux de l'avversaire, et on ne pense pas à ce qu'il y aurait à faire.

L'avoué vous a dit : « C'est taxé », et en bon justiciable, vous vous contentez de trouver la note un peu salée, et vous payez.

— Qu'y a-t-il à faire, puisque c'est taxé ?
— Eh bien ! il y a à faire vérifier la taxe.

Dans la pratique, cette taxe des honoraires dépasse de plus d'un tiers ce qui est légalement dû à l'avoué. Le juge taxateur ne connaît rien à la taxe et il se laisse tromper par l'avoué, contre qui personne n'a jamais réclamé si ce n'est de loin en loin.

La *Petite Tunisie Socialiste*, pour éviter cet abus et faciliter à ses lecteurs le recouvrement des sommes importantes qui leur sont soustraites illégalement tous les jours, ouvre dans ses bureaux un service de vérification des taxes, à la disposition de tous.

Mérite Agricole

Notre excellent ami M. Sabatier, directeur de la Société des Phosphates de Constantine, au Kouif, vient de recevoir la rosette d'officier du Mérite Agricole.

Nous lui adressons nos bien cordiales félicitations.

Le revers de la médaille...

C'était à prévoir, car l'histoire n'est qu'un éternel recommencement et ce que nous avons vu au début du Protectorat tunisien se produit actuellement au Maroc.

Il y a actuellement, dans les banques de Casablanca, pour 10 millions d'effets en souffrance. Dans les banques de Rabat, 75 0/0 des effets présentés à l'encaissement sont demeurés impayés.

On a acquis autour de Rabat, à des prix variant de 10 à 60 fr. le mètre, des étendues de terrains susceptibles de former une ville de 500.000 habitants, alors que la ville actuelle en compte au plus 50.000.

Enfin, on a escompté la construction du port de Casablanca et spéculé sur les terrains alentour. Or, il paraît que depuis le dernier raz de marée, qui fut terrible, le Gouvernement projeterait d'abandonner les travaux commencés pour les reporter sur Fedhala et Rabat.

Et c'est la même chose à Tanger, à Fez, à Meknès, jusqu'à Oudjda et sans doute... à Taza.

Médaille du Travail

Parmi les médailles d'honneur octroyées à d'anciens ouvriers ou employés en Tunisie, nous relevons celles de MM. Bonaldi, fondé de pouvoirs de la Banque de Tunisie à Sfax ; Camilleri, conducteur-chef à la Compagnie Bône-Guelma ; Camino, chef de gare à Ebba-Ksour ; Clavel, chef de gare à Djédaïda ; Conte, sous-chef d'équipe des ouvriers d'art à la Cie B.-G. à Tunis ; I. Benattar, magasinier du Comp. des Mines et des Grands Travaux à Tunis ; Finzi, directeur de la succursale de la Banque de Tunisie à Sousse ; Guyan, aiguilleur de la Cie B.-G. à Djebel-Djeloud ; Lavergne, garde magasinier à la Cie B.-G. à Tunis ; Long, employé à la Cie B.-G. à Tunis ; Rossich, chef de district à la Cie B.-G. à Sbeitla ; Rosso, chef cantonnier des Travaux Publics à Tunis ; Scemla, directeur de la succursale de la Banque de Tunisie à Sfax ; notre ami Soussan, caissier principal de la Banque de Tunisie à Tunis ; Pédesco, mécanicien du B.-G. à Sousse ; Zerah, chef de comptabilité à la Banque de Tunisie à Tunis.

Tous nos compliments aux nouveaux décorés.

Condoléances

Notre correspondant à Nabeul, M. René Farrugia, vient d'avoir la douleur de perdre un enfant. Les obsèques civiles du pauvre petit ont eu lieu dimanche dernier, au milieu d'une grande affluente de personnes de Nabeul et de Tunis venues pour témoigner leur sympathie à la famille éplorée.

Nous adressons à notre ami, en cette triste circonstance, l'expression de nos vives condoléances.

Fiançailles

Nous avons appris avec plaisir les fiançailles de M^e J. Bonan, avocat au barreau de Tunis, avec la gracieuse Mlle Julie Sitbon, fille de M. Scialom Sitbon et belle-sœur de notre ami M. le D^r Hayat.

Nos meilleures félicitations.

Mariage

Mercredi dernier, a été célébré le mariage de notre confrère M. S.-D. Narboni avec Mlle Mary Zarka, sœur de l'imprimeur bien connu M. Maurice Zarka.

Nos sincères félicitations aux nouveaux mariés et à leurs familles.

Au B.-G.

La Compagnie des Chemins de Fer de Bône-Guelma et Prolongements a l'honneur d'informer le public que, par décision en date du 5 mars 1914, M. le Directeur Général des Travaux Publics de la Régence de Tunis a homologué la proposition relative à l'affiche du 27 janvier 1914, ayant pour objet de mettre le texte des conditions d'application de ses tarifs généraux G.V. et P.V., relatif aux avis de souffrance des marchandises dans les gares, en harmonie avec le texte correspondant en vigueur sur les réseaux algériens et métropolitains.

Les nouvelles dispositions seront mises en application à partir du 25 mars 1914

L'Indicateur Tunisien 1914

Il y a longtemps qu'on ne peut plus se passer de l'*Indicateur Tunisien*. Nous devons cependant une mention spéciale à l'édition de 1914, pour le soin apporté à mettre tout-à-fait à jour la multitude des renseignements historiques, administratifs, commerciaux, agricoles, industriels, etc., qu'il renferme.

D'une conception extrêmement simple, édifié d'après une méthode qui donne à l'ouvrage un maximum d'utilité, l'*Indicateur Tunisien* est le complément indispensable de toutes les bibliothèques, il a sa place dans toutes les maisons où l'on veut savoir un peu ce qui se passe en Tunisie. Commode à feuilleter, grâce à une abondante table des matières, il donne instantanément l'indication la plus précise sur les questions les plus diverses.

Le travail de documentation patiente et minutieuse qu'il représente fait honneur à ses rédacteurs, à qui nous adressons nos sincères compliments.

Préparation militaire

Nous adressons nos meilleures félicitations et nos vœux de prospérité croissante à la vaillante société de gymnastique, sports et préparation militaire la *Maccabi*, dont le président-fondateur est notre ami M. Jacques Tayeb.

Créée depuis une année environ, cette association s'est rapidement placée au premier plan des sociétés similaires de notre ville. Le nombre de ses adhérents est assez élevé. Son local, vaste et confortable, est muni de tous les agrès nécessaires, et ses membres sont animés d'un beau zèle patriotique.

La Maccabi a plusieurs fois prêté son concours à des fêtes de bienfaisance ; elle a édifié, pour la cavalcade du Carnaval, un superbe char allégorique représentant la France, qui a obtenu un grand succès ; elle organise, de temps à autre, de belles retraites aux flambeaux qui parcourent nos rues en soulevant de frénétiques applaudissements.

Un bravo sincère à cet important groupement qui développe dans le cœur de la jeunesse tunisienne l'amour de la France.

Pour finir

A l'audience :
Le président. — Vous avez frappé cet homme avec cruauté.

L'accusé. — Que voulez-vous ? c'est un idiot. Il n'y a que les coups pour en venir à bout.

Le président, sévère. — Les idiots sont des hommes, comme vous et moi !

Spectacles et Concerts

Casino Municipal de Tunis

(PALMARIUM)

Directeur artistique : Charles Afrigan

Mardi 24 Mars 1914

Immense succès de :

M. Albert MONTVILLE, le célèbre champion de force, dans son numéro de fantaisie sportive.

DAISY-MONTHO, diseuse à voix, de l'Eldorado de Paris.

LES DEUX ZELLA'S, les hercules modernes.

FRANCIS MANOEL, de la Pie qui Chante.

Mesdemoiselles Castelan, Gabrielle Chaussée, Sarcy, Maguy, Gilda et Nyda, etc.

PALMA-CINÉMA.

Vues nouvelles et inédites.

CINÉMATOGRAPHE OMNIA-PATHÉ

Rue Amilcar

Tous les soirs : Représentation

Dimanches et Fêtes : Matinée

Mesdames
HEMAGENE TAILLEUR
Quartier :
Epoques Douleuruses, Irrégularités, Retards, Suppressions,
Seul produit scientifique adopté par les Médecins de France et d'Algérie. Préparé par TAILLEUR, pharmacien de 1^{re} classe, Ancien Professeur à l'École de Médecine de l'Université des Hospices de Paris, Officier d'Académie.
Le FLICON dans toutes les Pharmacies de France et de l'Algérie. Seul représentant à Tunis : Brochure explicative gratuite à demander adressée à P. TAILLEUR, 21-23, FORT-DE-ROUSSEAU (S.-M.).
Dépôt principal à Tunis :

Pharmacie PATTACCIOLI, avenue de France, 7

Lire :

L'Humanité

Directeur : Jean Jaurès

Le Courrier Européen

Directeurs : A. Morizet et Paix-Séailles
90, rue de Varenne — Paris

LES HOMMES DU JOUR

Directeur : Henri Fabre

20, rue Jean-Jacques Rousseau — Paris

LE BONNET ROUGE

Quotidien

8, boulevard des Italiens — Paris

La Bataille Syndicaliste

Quotidienne

10, boulevard Magenta — Paris

LA RAISON

Journal-Revue

49, boulevard Saint-Michel — Paris

Abonnement : 10 fr. par an.

Les Annales Sociales

COLONIALES & ÉTRANGÈRES

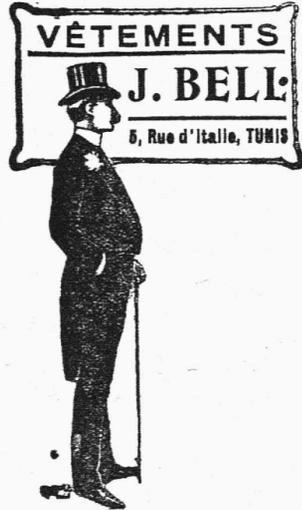
Paris — 4, rue Joseph Bara (IV^e) — Paris

A. DISEGNI Receveur de Rentes

2, Avenue de France, 2 — TUNIS

TOUTES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

MAISON DE CONFIANCE



RAYMOND VALENSI

INGÉNIEUR-ARCHITECTE

22, rue de Russie — TUNIS

Immeubles de rentes

Constructions industrielles et rurales

ATTOSAGE — Distribution d'eau

PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJETS

Pharmacie BLOCH

14, avenue de France, et rue Al-Djazira, 2 TUNIS

Léon Bloch Fils

Pharmacien de 1^{re} classe de l'Université de Montpellier Lauréat de l'École Supér. d'Alger

Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. — Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles.

Téléphone 553

AVIS

M^{me} Shenllenberg, ex-associée de M. Camille, prévient le public qu'elle a ouvert une Crèmerie ayant pour titre *Au Déjeuner Parisien*, 1, rue d'Angleterre, près de la Gare et de la Poste.

Café au lait, Chocolat, Œufs, Plats du jour. Service très soigné.

ABSINTHE BERGER

supérieure, saine, apéritive

J. A. Bembaron

9, rue Es-Sadikia — TUNIS

Pianos Pleyel

et BOISSELOT

Vente-location à partir de 225 fr. par mois

Locations de Pianos neufs

à 15 francs par mois

Machine à écrire DACTYLE

300 fr. avec facilités de paiement

INDUSTRIE FUNÉRAIRE

FÉLIX FISCHEL

13, route de L'Ariana (en face du Cimetière) TUNIS

Restaurant des Deux-Mondes

CAMILLE, PROPRIÉTAIRE

9, avenue de Carthage - Tunis

Repas à la carte et à prix fixe

Pension : 55 francs

La PETITE TUNISIE

SOCIALISTE sait tout, dit

tout, renseigne sur tout.

La réclamer partout, tous

les mardis matin.

Imprimerie Spéciale

de la *Petite Tunisie Socialiste*

Le gérant : J. Giannitrapani.

MAISONS RECOMMANDÉES

Hôtel Moderne, Sfax. CAMOIN frères, propriétaires. Se recommande aux voyageurs et touristes. Prix modérés.

Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires. Boulangerie. G.-B. FRANCO, 13, rue Sidi-bou-Mendil, Tunis. - Téléph. 450.

Au Flamant Rose. M. BLANC, naturaliste, rue Al-Djazira, 16, en face de l'Hôtel de Paris. - Pelletterie, Fourrures. Prix modérés.

Garure administrative et commerciale. L. BERENGER, 11, rue Al-Djazira. Timbres en caoutchouc. La plus ancienne et la importante maison de Tunis.

Grand Dépôt de Poterie, Faïence, Porcelaine, Verrerie, Quincaillerie, Lampisterie. Maison MARTINEZ frères, rue d'Italie, 28, Tunis.

Pavillon Beau-Séjour. Carthage-Station. Restaurant de premier ordre. E. Giraud, propriétaire.

Grand Café-Restaurant-Brasserie de Paris. J. BILLIANT, propriétaire. — Bières Pousset. Champigneules et Spatenbräu.

200 repas par jour. RESTAURANT du ROSSIF. Plats du jour. Repas à la carte et à prix fixe. Avenue Jules Ferry.

Salon de Coiffure, Albert Lévy, 10, rue du Bon-Secours. Spécialité de tresses et nattes. Parfumerie, dentifrices, etc.

Donnez votre Publicité

à la « *Petite Tunisie Socialiste* »

SOURDS

qui n'avez encore pu améliorer votre triste situation et voyez la vie heureuse autour de vous sans l'entendre, hélas ! allez en toute confiance voir les appareils ACOUSTICON qui vous rendront l'ouïe 90 fois sur 100, et ont acquis aux Etats-Unis une réputation splendide, grâce à leurs mérites et à leur sincérité.

CATALOGUE SUR DEMANDE A :

GENERAL ACOUSTIC COMPANY

6, rue de Hanovre, PARIS

LA PETITE TUNISIE SOCIALISTE

se trouve en France :

à Paris : au kiosque n° 16, boulevard des Capucines, en face du Grand Café (qu'il ne faut pas confondre avec le Café de la Paix) ;

chez Madame Vauriot, bibliothèque de la gare P.-L.-M. (sous le buffet) ;

et à l'Office Tunisien, 2, rue Meyerbeer, dans les gares de : Marseille, Toulon, Nice, Monaco, Monte-Carlo, Lyon-Perrache, Avignon, Valence, Dijon, Vichy, La Roche (Yonne), Saint-Germain-des-Fossés, Bellegarde (Ain), Mâcon, Grenoble, Lons-le-Saunier, Bourg, Annemasse, etc.

Le *Courrier Européen* est la revue qui, par la variété des sujets traités, la renommée des auteurs, la sûreté de sa documentation, l'originalité de ses enquêtes, la diversité de ses informations, s'est acquise une réputation mondiale.

Le *Courrier Européen* constitue un recueil de plus haut prix pour quiconque s'intéresse aux grandes questions politiques, économiques et sociales qui se posent dans les diverses nations.

Le *Courrier Européen* est la seule revue internationale qui sache rester patriote.

== 16 PAGES ==
Illustrées par les crayons des meilleurs Artistes français

ABONNEMENTS)
France et Colonies. Un an, 10 fr. | Six mois, 6 fr.
Union postale..... Un an, 12 fr. | Six mois, 8 fr.

Le *Courrier Européen* rembourse intégralement le montant de son abonnement par des

== PRIMES ==

entièrement Gratuites

Numéro Spécimen gratuit sur demande

==

Bureaux : 8, Bd des Italiens, PARIS

OXYGENEE CUSENIER

PREMIERE MARQUE DU MONDE

Chaux Hydraulique & Ciment PAUL POTIN

Dépôt : rue de Turquie (Port)
Bureau : 22, rue Es-Sadikia
Téléphones : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hammani-Lif)

Vins, Eaux-de-vie du Domaine de Potinville F. BERNET

TUNIS - 23, rue d'Italie, 23 - TUNIS
Liqueurs de Marques
Eaux Minérales, etc.
LIVRAISON A DOMICILE

Les Placements Exceptionnels
5 % net d'impôt, sans courtage
ou commission quelconque, constituent un placement
exceptionnel. C'est le cas du

BON DE CAISSE
qui est délivré chaque jour, 15, rue d'Alger, par la
Banque Franco-Tunisienne de Prêts Mobiliers.

Maison de PYROTECHNIE

Joseph PAONESSA, artificier
Fournisseur de S. A. Le Bey et de la ville de Tunis
Magasin de Vente : 35, Avenue Jules-Ferry - TUNIS
Torches en feux de couleurs pour retraits aux flam-
beaux - Spécialité de signaux pour la Marine
et les Chemins de fer
Mèches de sûreté pour Mines
Fabrique à Borgel, route de La Goulette
TÉLÉPHONE 430

Comptoir National d'Escompte de Paris

Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés
Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéances fixe
avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques
ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, sous-
criptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit cir-
culaires et mandats de voyage payables dans le monde entier.
Dépôts à vue : 2 0/0
Dépôts à échéance fixe (de 2 à 4 ans) : 3 0/0
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition
du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de proprié-
tés.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux
déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.
Locations de compartiments à partir de 5 francs par mois

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia
Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAX
Emission de chèques et de lettres de Crédits - Chan-
ge de Monnaies - Garde de Titres et Objets précieux
- Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de
banque
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

Société Anonyme - Capital 75 millions
SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France
Agences à SOUSSE et à BIZERTE
PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit Fon-
cier de France amortissables de 10 à 30 ans.
Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements,
Ordres de bourse, Avances sur titres et sur marchandises
Garde de titres, Paiement de coupons, Paiements télégraphi-
ques, Chèques et Lettres de Crédit sur tous pays, Location
de Coffres-forts, Changes de monnaies étrangères, Dépôts de
fonds à échéances fixes, Un an à 4 ans 3 0/0.
Dépôts à vue, Comptes chèques avec intérêts.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France
Société anonyme fondée en 1874 au Capital : 500.000.000
Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence
Agence en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAX
Principales Opérations
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts
- Escomptes et encaissements d'effets de commerce - Avan-
ces sur marchandises et connaissements - Crédits documen-
taires - Délivrance de chèques sur tous pays - Opérations
de Bourses - Souscriptions sans frais aux émissions - Avan-
ces sur titres - Garde de titres - Encaissements et Escompte
de coupons - Virements télégraphiques - Billets et Lettres
de crédit circulaires - Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France
et de l'Étranger.

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE

G. & E. LICARI
USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon - TUNIS
Liqueurs de premier choix - Vins en gros
Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI
Récompense à plusieurs expositions et concours, Médailles
d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours
Paris 1900.

DANS LE MONDE ENTIER
Les Agriculteurs, les Industriels,
les Marines de guerre et Marchands,
les Automobilistes, les Aviateurs, etc.
graisissent leurs machines avec les Huiles Minérales
Américaines

VACUUM MOBILOL

Marque "GARGOYLE",
et reconnaissant Tous la supériorité des Lubrifiants fabriqués
par la
"VACUUM OIL COMPAGNY",
Société anonyme au capital de 2.000.000 de francs
Maison A. MODIGLIANI
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :
5, rue Saint-Charles - TUNIS
T légr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

CIE DE NAVIGATION MIXTE

Compagnie Touache -- Paquebots-poste français
AGENCE DE TUNIS
Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie,
la Tunisie, la Sicile, la Tripolitaine et le Maroc.
Transport de passagers, de dépêches et de Marchandises.
ARRIVÉE de MARSEILLE tous les dimanches à 9 h.
- à MARSEILLE tous les Mercredis à 5 h. 15 matin.
- de MARSEILLE, tous les vendredis à 4 h. 15 m.
- de la COTE TUNISIENNE, Tripoli, Djerba, Gabès,
Sfax, Méhdia, Monastir, Sousse, tous les samedis
à 9 h. 30.
DÉPART de TUNIS pour MARSEILLE tous les lundis, à 3 h. s.
- de MARSEILLE pour TUNIS, la COTE tunisienne et
TRIPOLI, tous les mercredis à midi.
- de TUNIS pour MARSEILLE tous les mercredis 10 h m.
- de MARSEILLE pour Tunis tous les mercredis à midi.
- de TUNIS pour la COTE TUNISIENNE (Sousse, Mo-
nastir, Méhdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli tous
les vendredis à 8. soir.
Départs réguliers tous les mardis à midi en Tunis pour Sfax,
Djerba Zarzis et les Bibans et retour par les mêmes escales
(sauf modifications).
La Compagnie accepte avec connaissements directs les mar-
chandises à destination de Toulon, Cannes, Nice et tous les
points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.
Services réguliers de Tunis sur Alger-Oran-Rouen et Dun-
kerque.
La Compagnie délivre également, à toute époque, des billets
de Tunis à Paris et retour.
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence,
à Tunis, 8, rue d'Alger.
Les Agents Principaux : PÉDELUPÉ Frères.

Compagnie Générale Transatlantique

SERVICES POSTAUX RAPIDES
Arrivées et Départs de la Semaine :
ARRIVÉES
Dimanche à 4 h. du matin, service rapide de Marseille et Bizerte
Mardi à 3 h. du soir, service rapide, de Marseille.
Mercredi, à 5 h. du matin, service rapide de Sfax et Sousse.
Vendredi à 9 h. du matin, service rapide de Malte.
Vendredi à 11 h. du soir, service rapide de Marseille.
Samedi à 5 h. 30 du matin, service d'Alger, Bougie, Djidjelli,
Bône, Philippeville, Bône, La Calle, Tabarka et Bizerte.
Samedi à 5 h. 30 du matin, service de Bordeaux, Nantes et
Saint-Nazaire, par transbordement à Alger.
DÉPARTS
Dimanche à midi, service direct pour Marseille.
Dimanche à 2 h. du soir, service rapide pour Sfax et Sousse.
Mercredi à midi et demi, service rapide pour Bizerte et Mar-
seille.
Mercredi à 4 h. du soir, service rapide pour Malte.
Vendredi à 2 h. du soir, service rapide pour Marseille.
Samedi à 10 h. du matin, service pour Bordeaux, Nantes et
Saint-Nazaire par transbordement.
N.-B. - Un service de et pour Bordeaux, Nantes et Saint-
Nazaire a lieu toutes les 5 semaines.
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence de la
Compagnie Générale Transatlantique, 3, rue Es Sadikia, Tunis.

Chaussures FAURE

solides pour la marche et la campagne
Chaussures FAURE
habillées pour soirées
Chaussures FAURE
Pantoufles chaudes et élégantes,
sabots, galoches, chaussons
Chaussures FAURE
Dames, Messieurs, Fillettes et Garçonnetts
14, rue d'Italie, 14 - TUNIS Succursale à BIZERTE

DANS TOUS LES CAFÉS EXIGER LA BOUTEILLE

M. BEMBARON, Agent
TUNIS - 57, Rue de Naples, 57 - TUNIS

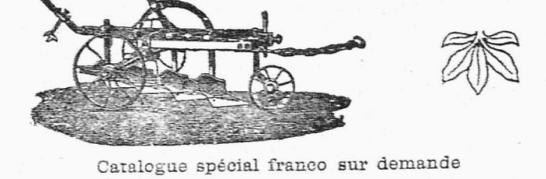
CLINIQUE VÉTÉRAIRE BONNENFANT, administrateur

Boxes, Chenils,
Pension pour Chevaux et Chiens
- ROUTE DE L'ARIANA -

R. WALLUT & Cie

(R. WALLUT, G. HOFFMANN, associés)
99, rue de Portugal - TUNIS

Déchaumeuse RICHTER



socs et Versoirs en acier
Catalogue spécial franco sur demande

VILLA DE L'ARCHET

HOTEL, PENSION DE FAMILLE
à Saint-Cergues (Haute-Savoie)
Chambre & Nourriture comprise, 4,50, 5 et 6 fr. par jour
Cure d'air - Situation agréable, aux pieds des Monts Voirons
Vue splendide - Beaux Ombrages - Confort et Cuisine soignée.
Centre d'Excursions
A 8 minutes de chemin de fer d'Annemasse. - A 30 minutes
de Genève. - A proximité de Thonon, Evian, GENÈVE etc.
Chambre noir pour photographie
Conditions spéciales pour Famille
Ecrire : PILLONEL, Villa de l'Archet, St-Cergues (Hte Savoie)
ou au journal pour les renseignements

MAISON A. MODIGLIANI

Fondée en 1868
AGENTS MARITIMES
Affrètements - Assurances Maritimes
Embarquements et Débarquements
Succursales: BIZERTE, SOUSSE et SFAX
Adresse Télég. : Maritimes-Tunis Téléphone 74
TUNIS - 5, Rue Saint-Charles, 5 - TUNIS

AGENCE DANA

9, rue Es-Sadikia, 9 - TUNIS
Déménagements par cadres et voitures capitonnées à prix
très réduits. - Formalités en douane. - Assurances Maritimes.
- Embarquements et débarquements.
Avances sur marchandises. - Transports pour tous pays à
forfait. - Garde-meubles assuré. - Billets circulaires. - Bil-
lets facultatifs et billets des Compagnies Maritimes, françaises
et étrangères, correspondants partout.
Emballage de mobiliers. - Maison de Confiance.
Entrepôts : Avenue de Londres prolongée ; 30, rue de Mont-
pellier et rue du Caire Téléphone 190

L'Aermotor

Moulin à Vent en acier galvanisé
Les plus Hautes Récompenses aux Expositions
Pour tous renseignements, s'adresser chez :
M. P. LECLERQ & Co
Avenue de Carthage - TUNIS

HUILES MINÉRALES

Huiles végétales industrielles - Huiles animales
Graisses consistantes
Boisseries, Articles de cave - Couleurs et Vernis
DROGUERIE HABIS
TUNIS - 14, rue de Portugal (angle rue de Belgique)
Plantes médicinales, Produits chimiques, Eaux minérales

Boulangerie-Pâtisserie-Confiserie Anglaise et Viennoise

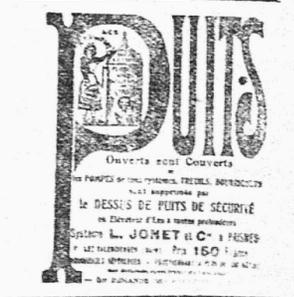
Wagner & Cie
24, rue d'Italie - TUNIS - Avenue de Paris, 8
Pâtisserie de premier ordre - Confiserie fine - Chocolats - Fournitures
pour Soirées, Baptêmes et Mariages - Pain Français - Pain Viennois
et Anglais - Pain de Ménage - Crème Chantilly de France.
Service à domicile. - Expéditions dans toute la Régence.
SUCCURSALE à SOUSSE : Angle des rues du Marché et Villedon.

Petites Annonces

la ligne 0,25 la ligne
Les petites annonces classées
sont acceptées au bureau du
journal le lundi avant quatre
heures du soir. Elles doivent
comporter au moins deux lignes
soit cinquante centimes au mi-
nimum.

A VENDRE

une propriété
d'un seul tenant, située à Ma-
chilly (Haute-Savoie), à 200 mè-
tres de la gare.
Maison d'habitation composée
de 4 pièces, une cave et grenier,
grange, écurie pour 12 bêtes,
remise, porcherie, chambré à
lessive et poulailler, le tout en
bon état
S'adres. à M. Armand LOUP
au dit lieu.



Restaurant du Japon
C. Fiorini & C. Falorni, propriétaires
7, rue Amilcar, 7 - TUNIS
(au-dessus de l'Imprimerie Bonici et Namura)
Service à la Carte. - Repas sur commande. - Vraie Cui-
sine Italienne. - Spécialité de Raviole et Casate. - VINS
Fins de la Maison ROUFF de Naples. - Vins de Piémont et
Vins de Chianti.

Imprimerie de l'Orient

40, Rue des Maltais
TUNIS
Travaux en toutes Langues

BENGALINE

PEINTURE
email, perfectionnée
DÉPOT
Droguerie Nationale
CRÈCHE Père & Fils
6, rue d'Italie - TUNIS
Représentant :
J. C. BONICI
11, rue d'Algérie - TUNIS

TUNISIA - PALACE

Hotel de premier ordre TUNIS Hôtel de premier ordre

Lumière électrique 150 CHAMBRES & SALONS Lumière électrique

Le plus bel Hôtel du Littoral Africain -- Jardin d'Hiver

Seul Hôtel à Tunis avec Ascenseur Tout confort moderne